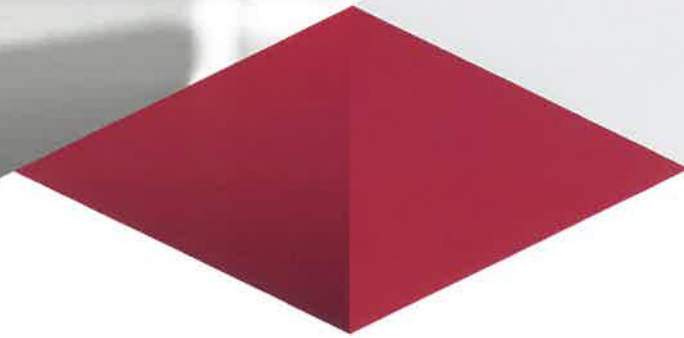




RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**ASSOCIATION MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE LILLEBONNE
SAINT-EPVRE**

Association Loi 1901
14 rue du Cheval Blanc
54000 NANCY

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs les Membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE LILLEBONNE SAINT-EPVRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

BH

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application du nouveau règlement n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Nous attirons également votre attention sur la note « Événements principaux de l'exercice » de l'annexe qui expose les impacts de l'épidémie de Covid-19.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

31

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du Bureau

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres du Bureau sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises



individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une



incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villers-lès-Nancy,
Le 19 mai 2021

CFGS AUDIT

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, connected strokes that form a stylized representation of the name Brice Houtmann.

Brice HOUTMANN
Commissaire aux comptes associé
Inscrit à la Compagnie Régionale de NANCY

BILAN

EXERCICE CLOS le 31 DECEMBRE 2020
présentation en Euros

ACTIF			PASSIF		
	2020	2019		2020	2019
immobilisations	714 218	711 128	fonds propres	40 686	26 464
immob. Financières	7 735	7 735	résultat de l'exercice	118 896	14 222
amortissements	-664 722	-654 668	subvention invest.	22 040	30 700
valeur nette immob.	57 231	64 195	quote part subv invest	-13 714	-22 659
			situation nette	167 908	48 727
			provisions	193 256	169 503
créances diverses	90 104	40 550			
provisions	-3 475				
valeur nette créanc.	86 629	40 550	dettes diverses	150 227	188 411
valeurs de placem.	90 000	90 000			
valeurs disponibles	456 989	437 230			
			produits cons. D'av.	179 458	225 334
TOTAL ACTIF	690 849	631 975	TOTAL PASSIF	690 849	631 975



COMPTE DE RESULTAT

EXERCICE CLOS le 31 DECEMBRE 2020

	2020 €	2019 €
PRODUITS D'EXPLOITATION		
<i>70 ressources propres</i>	432 992	572 545
<i>74 subvention Ville de Nancy fonctionnement</i>	472 100	472 100
<i>74 subvention Ville de Nancy personnel municipal</i>	148 890	155 201
<i>74 autres subventions de fonctionnement</i>	95 956	97 006
<i>75 autres produits de gestion courante</i>		1 200
TOTAL 1	1 149 938	1 298 052
CHARGES D'EXPLOITATION		
<i>60 achats</i>	44 193	103 842
<i>61 services extérieurs</i>	87 774	129 075
<i>62 reversement VDN personnel municipal</i>	148 890	155 050
<i>62 autres services extérieurs</i>	82 208	134 033
<i>63 impôts, taxes et versements assimilés</i>	15 159	22 996
<i>64 charges de personnel</i>	611 750	720 167
<i>65 autres charges de gestion courante</i>	3 401	2 151
<i>68 dotation aux amortissements</i>	15 075	14 544
<i>68 dotation aux provisions</i>	27 228	7 182
TOTAL 2	1 035 678	1 289 040
RESULTAT D'EXPLOITATION	114 260	9 012
<i>76 produits financiers</i>	422	2 719
<i>66 charges financières</i>		
RESULTAT FINANCIER	422	2 719
<i>77/78/79 produits except. Trans. Charges</i>	4 214	2 491
<i>67 charges exceptionnelles</i>		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	4 214	2 491
TOTAL PRODUITS	1 154 574	1 303 262
TOTAL CHARGES	1 035 678	1 289 040
RESULTAT DE L'EXERCICE	118 896	14 222



**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE**

31 décembre 2020

Présentation en Euros

Ce document comporte 10 pages

sommaire

A - Faits majeurs de l'exercice

- 1 Evénements principaux de l'exercice
- 2 Dérogations, modifications aux principes et méthodes comptables

B - Informations relatives au bilan

- 1 Bilan actif
- 2 Bilan passif

C - Informations relatives au compte de résultat

D - Autres informations et tableaux divers

A - Faits majeurs de l'exercice

1 Evénements principaux de l'exercice

Faits significatifs survenus au cours de l'exercice :

La pandémie de Covid 19 a fortement impacté l'activité de la MJC LILLEBONNE.

En mai 2019, l'association MJC LILLEBONNE a exceptionnellement enregistrée dans ses comptes une manifestation organisée par l'association LOK3, l'impact de cet enregistrement est réparti comme suit en 2019 :

compte 602 ALIMENTATION	+39 K€
compte 627 FRAIS DE BANQUE	+10 K€
compte 706 BILLETTERIE	+50 K€

Cette manifestation n'a pas été reconduite en 2020. Il convient d'en tenir compte quand à l'effet cumulatif dû à la crise sanitaire.

2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le règlement n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et au règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

B - Informations relatives au bilan

1 Bilan actif

Note n° 1 : Immobilisations - Mouvements principaux

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

Immobilisation	Montants		Nature de l'immobilisation
	Investiss. directs	Crédit-bail	
logiciel et site internet			incorporelle
Mobilier			corporelle
Matériel de bureau et informatique			corporelle
Matériel de transport			corporelle
Aménagements divers			corporelle
Matériel et outillage	8 111		corporelle
TOTAUX	8 111	0	

Note n° 2 : Immobilisations financières - Mouvements principaux

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Prêt à ULMJC	7 735			7 735

Note n°3 : Immobilisations - Amortissements pour dépréciation

Immobilisation	Nature	Mode	Durée
Logiciel	incorporelle	Linéaire	3 à 5 ans
Construction	corporelle	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	corporelle	Linéaire	5 ans
Mobilier	corporelle	Linéaire	3 à 5 ans
Mat. bureau et informatique	corporelle	Linéaire	2 à 5 ans
Aménagements divers	corporelle	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel et outillage	corporelle	Linéaire	3 à 8 ans

Note n°4 : Créances - Classement par échéance

Toutes les créances de l'actif circulant sont exigibles à un an au plus.

2 Bilan passif

Note n°5 : Fonds propres

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	26 463	14 222		40 685
Subvention d'investis. affectées à des biens non renouvel. par l'organisme	8 041	3 500	3 215 (*)	8 326

(*) la quote part de subvention d'investissement inscrite au compte de résultat égale à la dotation d'amortissement sur la base du ratio subvention/biens acquis

Note n°6 : Provisions**Provisions pour Indemnités de Départ en Retraite**

	valeur début exercice	dotation 2020	diminution	valeur fin exercice
provisions	169 503	23 753		193 256

Note n°7 : Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	62 700	62 700		
Personnel				
Dettes fiscales et sociales	19 526	19 526		
Autres dettes				
- personnel Congés	66 379	66 379		
- Union Locale des MJC	1 622	1 622		
Produits constatés d'avance (*)	179 457	179 457		
TOTAL	329 684	329 684		

(*) Les produits constatés d'avances correspondent à la partie des recettes perçues en 2020 et dues au titre de l'exercice 2021.
(dont 151 949 € de cotisations et 27 509 € de subventions)

Note n°8 : Fournisseurs et comptes rattachés

Libellé	au 31/12/2020	au 31/12/2019
Fournisseurs	48 484	15 629
Fournisseurs, factures non parvenues	14 216	62 347
Union Locale	1 622	979

Note n°9 : Dettes fiscales et sociales

sécurité sociale	4 527
caisse de retraite	1 159
prévoyance Vauban	706
fond social	4 916
formation professionnelle continue	3 054
formation règlement plan	3 860
mutuelle salariés	527
charges sociales sur congés à payer	22 419
trésor public, prélèvement à la source	778
total	41 946

C - Informations relatives au compte de résultat

Note n°10 : Ventilation du chiffre d'affaires

Critères utilisés :

* Cotisations	393 213
* Produits annexes	39 780
* Subventions	716 946

Total	1 149 939
-------	-----------

Note n°11 : Ventilation de l'effectif moyen

Catégories	Salarié	Mis à disposition
Personnel d'accueil	1,00	
Personnel d'animation	10,25	
Personnel d'entretien	0,75	4,00
Personnel MJC service général	4,00	
Total	16,00	4,00

D - Autres informations et tableaux divers

Note n°12 : Contributions volontaires en nature

La Ville de Nancy met à disposition de l'association des locaux et assure la fourniture des fluides (électricité, eau et chauffage) ainsi que l'entretien lourd. Les montants associés à ces contributions se décomposent comme suit :

	réel 2019 (source Ville de Nancy)	estimation 2020
Loyer	352 455	358 000
Eau	2 034	2 100
Electricité	10 853	11 000
Gaz	21 475	22 000
Rénovation locaux	38 000	
Travaux de toiture	10 200	
totaux	435 017	393 100

Valorisation du bénévolat en 2020

(la situation sanitaire a fortement impacté le volume des contributions volontaires)

manifestations occasionnelles :	
9 manif. X 3 personnes x 5 heures x 20 €	2 700
réunions projets : (hameau des Artistes, fêtes de la St Nicolas, festival du jeu)	
60 heures x 20 €	1 200
administrateurs :	
5 réunions x 8 personnes x 3 heures x 20 €	2 400
3 réunions x 12 personnes x 3 heures x 20 €	2 160
animateurs plongée :	
18 personnes répartis sur 16 sous-sections (transport matériel, gonflages, organisations des sorties, piscine.....)	
total des heures 964 x 20 €	19 280
total	27 740

Note n°13 : Rémunération des Dirigeants

En application de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, nous vous signalons qu'il n'y a pas de rémunération à préciser au sens de l'article 20 de la loi susvisée.

Note n°14 : Mouvements de l'actif immobilisé

Immobilisations brutes	valeur brute début exercice	acquisitions 2020	ventes rebuts/vol 2020	valeur brute fin exercice
logiciel et site internet	4 951,44			4 951,44
terrain	18 293,88			18 293,88
construction	7 622,45			7 622,45
matériel et outillage	183 511,85	8 110,53	5 021,76	186 600,62
aménagements divers	336 901,68			336 901,68
matériel de transport	40 964,62			40 964,62
matériel de bureau et informatique	23 705,13			23 705,13
mobilier	95 177,78			95 177,78
TOTAL	711 128,83	8 110,53	5 021,76	714 217,60

Variation des amortissements

Amortissements	valeur brute début exercice	dotation 2020	diminution 2020	valeur brute fin exercice
logiciel	4 951,44			4 951,44
construction	7 622,45			7 622,45
matériel et outillage	177 843,65	3 610,20	5 021,76	176 432,09
aménagements divers	316 326,17	6 174,96		322 501,13
matériel de transport	36 926,34	3 136,00		40 062,34
matériel de bureau et informatique	23 568,51	136,62		23 705,13
mobilier	87 429,67	2 017,38		89 447,05
TOTAL	654 668,23	15 075,16	5 021,76	664 721,63

Ventilation des dotations aux amortissements

Immobilisations amortissables	Amortissements			Total des dotations
	Linéaires	Dégressifs	Exceptionn.	
Immobilisations incorporelles	0			0
Immobilisations corporelles	15 075			15 075
Totaux	15 075	0	0	15 075

Note n°15 : Charges à payer

Libellés	Charges à payer
Fournisseurs et comptes rattachés fact. non parvenues	62 700
Congés à payer (valeur brute)	43 960
Charges sociales sur congés à payer	22 419
Union locale des mjc	1 622
Total	130 701

the 1990s, the number of people in the world who are undernourished has increased from 600 million to 800 million (FAO 2001).

There is a growing awareness of the need to improve the nutritional status of the world's population, and the World Health Organization (WHO) has set a target of halving the number of undernourished people in the world by the year 2015 (WHO 2000). The WHO has also set a target of halving the number of people who are underweight by the year 2015 (WHO 2000).

The WHO has also set a target of halving the number of people who are overweight by the year 2015 (WHO 2000). The WHO has also set a target of halving the number of people who are obese by the year 2015 (WHO 2000).

The WHO has also set a target of halving the number of people who are underweight by the year 2015 (WHO 2000). The WHO has also set a target of halving the number of people who are overweight by the year 2015 (WHO 2000).

The WHO has also set a target of halving the number of people who are obese by the year 2015 (WHO 2000). The WHO has also set a target of halving the number of people who are underweight by the year 2015 (WHO 2000).

The WHO has also set a target of halving the number of people who are overweight by the year 2015 (WHO 2000). The WHO has also set a target of halving the number of people who are obese by the year 2015 (WHO 2000).

The WHO has also set a target of halving the number of people who are underweight by the year 2015 (WHO 2000). The WHO has also set a target of halving the number of people who are overweight by the year 2015 (WHO 2000).

The WHO has also set a target of halving the number of people who are obese by the year 2015 (WHO 2000). The WHO has also set a target of halving the number of people who are underweight by the year 2015 (WHO 2000).

The WHO has also set a target of halving the number of people who are overweight by the year 2015 (WHO 2000). The WHO has also set a target of halving the number of people who are obese by the year 2015 (WHO 2000).

The WHO has also set a target of halving the number of people who are underweight by the year 2015 (WHO 2000). The WHO has also set a target of halving the number of people who are overweight by the year 2015 (WHO 2000).

The WHO has also set a target of halving the number of people who are obese by the year 2015 (WHO 2000). The WHO has also set a target of halving the number of people who are underweight by the year 2015 (WHO 2000).

The WHO has also set a target of halving the number of people who are overweight by the year 2015 (WHO 2000). The WHO has also set a target of halving the number of people who are obese by the year 2015 (WHO 2000).

The WHO has also set a target of halving the number of people who are underweight by the year 2015 (WHO 2000). The WHO has also set a target of halving the number of people who are overweight by the year 2015 (WHO 2000).

**ASSOCIATION MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE LILLEBONNE
SAINT-EPVRE**

14 rue du Cheval Blanc
54000 NANCY

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs les Membres de l'Association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

34

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

En application de l'article R.612-7 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante, mentionnée à l'article R.612-5 du code de commerce, qui a été passée au cours de l'exercice écoulé.

Facturation d'une prestation de création d'identité visuelle et de conception d'affiches et signalétiques :

Administrateur concernés : Gaëtan NAUDET-CELLI

Modalités : facture de 3 000 euros TTC.

Fait à Villers-lès-Nancy,
Le 19 mai 2021

CFGS AUDIT



Brice HOUTMANN
Commissaire aux comptes associé
Inscrit à la Compagnie Régionale de NANCY

